

EXTRAIT N°95/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 28

Procurations : 11

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LLOUBERES, MONTAGUD, MONTÉGUT, PREVOST, VIGNERES.

ABSENT EXCUSÉ : M. AUGOT

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	M. LABORIE
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
M. BERNARDINI	à	M. DEJUNIAT-BERNARDINI
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. JOUSSEAUME	à	Mme ARNAL
M. LEFEVRE	à	M. BEUILLÉ
M. PICARD	à	Mme BELABBAS
Mme MAIRAVILLE	à	Mme GUZOU
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
M. SAFON	à	M. BERNES
M. VIGNEAU	à	M. MONTÉGUT

SECRETAIRE : Mme PREVOST a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL – Création de poste – Service Police Municipale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté de la collectivité de renforcer les effectifs de police municipale et propose de fait la création d'un poste de policier municipal tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Policier municipal	C	Agents de police municipale	Gardien-brigadier Brigadier-chef principal	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 décembre 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la création du poste présenté ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- de créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le secrétaire de séance,



Julie PREVOST



Le Maire,



Michel BEUILLÉ

